



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

24 DEC. 2021

Arrêté préfectoral du
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Agoût »

La préfète du Tarn
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;
- Vu** le décret du Président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Catherine FERRIER en qualité de préfète du Tarn ;
- Vu** le décret du Président de la République du 17 novembre 2021 portant nomination de M. Fabien CHOLLET, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Tarn, sous-préfet d'Albi ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2021 portant délégation de signature à M. Fabien CHOLLET, secrétaire général de la préfecture du Tarn ;
- Vu** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour Garonne 2016-2021 approuvé le 1^{er} décembre 2015 par le préfet coordonnateur de bassin et son programme de mesures ;
- Vu** l'arrêté interpréfectoral du 6 février 2002 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Agoût » et désignant le préfet du Tarn en tant que préfet coordonnateur ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2012 portant modification du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Agoût » ;
- Vu** l'arrêté interpréfectoral du 15 avril 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Agoût ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 19 mars 2003 portant institution d'une commission locale de l'eau (CLE) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 27 avril 2016, modifié les 15 septembre 2016 et 1^{er} décembre 2020, portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Agoût » ;
- Vu** la délibération de l'assemblée départementale de la Haute-Garonne du 1^{er} juillet 2021 ;
- Vu** la délibération de la commission permanente du département de l'Aude du 16 juillet 2021 ;
- Vu** la délibération de l'assemblée départementale de l'Hérault du 23 juillet 2021 ;
- Vu** la délibération de l'assemblée départementale du Tarn du 24 septembre 2021 ;
- Vu** les délibérations des commissions permanentes du conseil régional Occitanie des 23 juillet 2021 et 22 octobre 2021 ;
- Vu** la délibération du comité syndical du syndicat mixte du bassin de l'Agout du 30 novembre 2021 ;
- Vu** le courriel du président de l'association des maires et des élus locaux du Tarn en date du 24 décembre 2021 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général

Arrête

Article 1^{er} : La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Agoût » est modifiée comme suit :

Conseil régional Occitanie	
	Mme Christine BERNOT M. Vincent RECOULES
Conseils départementaux	
Aude	M. Francis MORLON
Haute-Garonne	M. Jean-Michel FABRE
Hérault	Mme Marie-Pierre PONS
Tarn	Mme Florence ESTRABAUD M. Arnaud BOUSQUET
Associations des maires	
Aude	M. le maire de Cabrespine ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint
Haute-Garonne	Mme le maire de Nogaret ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint M. le maire d'Azas ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint
Hérault	M. le maire de la Salvetat-sur-Agoût ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint M. le maire de Fraisse sur Agoût ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint
Tarn	
Bassin de l'Agoût	M. le maire de Couffouleux ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint Mme le maire de Vielmur sur Agoût ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint M. le maire de Castres ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint M. le maire de Saïx ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint M. le 1 ^{er} adjoint au maire de Vabre ou un conseiller municipal représentant la commune

Bassin du Sor	M. le maire de Les Cammazes ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint
Bassin du Thoré	M. le maire d'Aussillon ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint
Bassin du Dadou	M. le maire de Le Fraysse ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint M. le maire de Briatexte ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint
Parc naturel régional du Haut-Languedoc	M. Michel BENOIT
Syndicat mixte du bassin de l'Agoût	M. Jean-Louis BATTUT M. Alain SEVERAC M. François BONO
Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne	M. Alain VAUTE
Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc	M. Alain RICARD

2° Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

Chambre d'agriculture du Tarn	M. le président ou son représentant
Chambre de commerce et d'industrie du Tarn	M. le président ou son représentant
Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie	M. le directeur ou son représentant
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. le président ou son représentant
Associations de protection de l'environnement	M. le président ou son représentant
Associations de consommateurs	M. le président ou son représentant
Syndicats autonomes d'électricité	M. le délégué général ou son représentant
EDF GEH Tarn Agoût	M. le directeur ou son représentant
IEMN (production d'eau potable)	M. le président ou son représentant
Comité départemental du tourisme	M. le président ou son représentant
Fédération départementale des chasseurs	M. le président ou son représentant
Comité départemental de randonnée pédestre	M. le président ou son représentant
Fédérations de sports aquatiques	Le représentant du comité départemental de canoë kayak du Tarn
Voies Navigables de France	M. le directeur territorial sud-ouest ou son représentant

3° Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- La préfète du Tarn, coordonnateur du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Août » ou son représentant
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie ou son représentant
- Le directeur départemental des territoires du Tarn ou son représentant
- Le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant
- Le directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie ou son représentant
- Le directeur de l'agence Aveyron/Lot/Tarn/Tarn-et-Garonne de l'office national des forêts ou son représentant
- Le directeur régional Occitanie de l'office français de la biodiversité ou son représentant

Article 2 - Le mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, expire le 27 avril 2022.

Article 3 - Les secrétaires généraux des préfectures de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie et le directeur départemental des territoires du Tarn sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn ainsi que sur le site internet du ministère de la transition écologique, www.gesteau.eaufrance.fr

Fait à Albi le 24 DEC. 2021

**Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général**



Fabien CHOLLET